

Nicolas Férey
nicolasferey@me.com

5, rue Vincent van Gogh
91440 Bures sur Yvette

Un gymnase du Bures sur Yvette utilisé par les scolaires réquisitionné pour les messes de Pâques

Bonjour Mme Darcos,

En tant que conseiller municipal et parent d'élèves de 3 enfants dont 2 scolarisés à Bures sur Yvette au Collège de la Guyonnerie, je souhaite par cette lettre signaler un dysfonctionnement en matière de gestion des infrastructures sportives scolaire, suffisamment remarqué par la communauté éducative pour vous être signalé.

Pour résumer, un des gymnases de la ville, notamment utilisé par les élèves du collège, a été réquisitionné une semaine complète du samedi 27 mars au dimanche 4 avril, pour permettre d'assurer les messes des Rameaux et de Pâques pendant les deux WE contigus. Ceci a été organisé en plein reconfinement sanitaire, donc dans une période qui ne se prêtait pas à alterner scolaires et regroupement de familles.

Suite aux interrogations d'abord des enseignants, puis des parents d'élèves élus au conseil d'administration, il est apparu que ni les enseignants, ni le représentant de la mairie M. Poirier au Conseil d'Administration du 17 mars 2021, n'ont été informés à l'avance de l'indisponibilité du gymnase, ni des causes de cette réquisition soudaine par la municipalité. C'est durant le conseil municipal du 13 avril 2021 que le maire M. Vigier nous a confirmé *a posteriori* la destination de cette réquisition, et être à l'initiative de cette opération, en indiquant par ailleurs que l'administration du collège était au courant.

Si je comprends l'importance de rendre possible le culte dans un contexte où l'église du 13^{ème} siècle de Bures est inutilisable probablement faute d'entretien et de suivi récurrent, ce n'est pas pour autant qu'il est justifié de perturber le programme scolaire des cours de sport qui étaient prévus dans ce gymnase pendant toute une semaine, pour donner la priorité à la pratique du culte, durant quelques heures qui plus est. C'est une entorse manifeste à la laïcité, ce à quoi s'ajoute que la pratique du sport est rendue assez difficile par le contexte sanitaire et qu'il n'était pas utile de la rendre encore plus difficile. De nombreux parents et enseignants se sont étonnés de cette situation, dans un contexte où l'actualité nous rappelle fréquemment l'importance du vivre ensemble et du respect de la laïcité.

Enfin, en tant que membre du Conseil d'Administration, je sais que le département consacre chaque année une somme importante autour de 13000 euros destinée à la ville à travers le collège, pour permettre l'usage et donc participer à la maintenance des infrastructures sportives nécessaires aux enseignements. Il est anormal que ces infrastructures servent à un autre usage que celui pour lequel elles sont financées, que ce financement soit municipal ou départemental.

En espérant que cette lettre attirera votre attention sur cette situation, en vous laissant juge de ce qui convient de faire auprès de la municipalité du Bures sur Yvette et de l'Education Nationale pour éviter que cela se reproduise à l'échelle du département comme de la région, je vous prie, d'agréer, Mme Darcos,, l'expression de mes sincères salutations.

Nicolas Férey
Maitre de Conférences de l'Université Paris Saclay
Conseiller Municipal à Bures sur Yvette
Secrétaire de l'association départementale Essonienne de parents d'élèves CAPE91



Le 12 mai 2021